

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 53 (1982)

Heft: 2: Economie : réalités et perspectives

Artikel: Les principales préoccupations des travailleurs jurassiens en 1982

Autor: Prince, Jean-Claude

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rable dans laquelle nous nous trouvons prenne fin rapidement. Elle est extrêmement dommageable aux entreprises, dans

la mesure où elle les affaiblit financièrement et compromet leurs chances de redressement lors d'un redémarrage conjoncturel.

Les principales préoccupations des travailleurs jurassiens en 1982

L'emploi : problème numéro un !

Le recul de l'emploi constitue la préoccupation majeure des travailleurs jurassiens et de leurs organisations syndicales qui sont confrontées, chaque jour, aux effets du développement de la crise économique dont l'aggravation prend des dimensions alarmantes.

Les fermetures d'ateliers, les compressions de personnel et l'introduction progressive du chômage partiel imposent aux hommes et aux femmes qui en sont les victimes des sacrifices financiers importants et des souffrances morales incalculables.

Un climat de crainte générale s'installe dans certaines entreprises. Les conditions de travail se détériorent ça et là. Et ce n'est pas le fruit du hasard si, à la moindre incartade, des mesures draconiennes dignes des années 30 sont prises à l'encontre des travailleurs. Il s'agit d'une politique qu'orchestre une minorité agissante d'employeurs qui ne s'embarrassent ni des conventions collectives, ni de la législation sur le travail et encore moins des Droits de l'Homme.

La situation dans le canton du Jura

C'est dans cette situation que les syndicats jurassiens se battent aux côtés des ouvriers, des employés et des fonctionnaires pour défendre leur dignité et leurs droits qui sont sans cesse remis en cause. Ils aident chacun et chacune à avoir confiance en soi, à assumer ses responsabilités dans la société et à faire preuve de solidarité envers tous ceux qui souffrent et qui peinent.

La consolidation des droits démocratiques et le développement des libertés syndicales, la libération de l'homme de la misère matérielle et de toute exploitation ainsi que l'épanouissement de la personne sont les trois piliers de l'action syndicale dans le Jura, où le taux de syndicalisation des travailleurs est le plus élevé de Suisse dans le secteur secondaire.

L'Union syndicale jurassienne, avec un effectif de plus de neuf mille membres cotisants appartenant à treize fédérations affi-

liées, est l'organisation la plus représentative des travailleurs jurassiens. Consciente des responsabilités que cela suppose, elle déploie une large activité pour l'information des militants des différents secteurs économiques, organise des cours de formation, fait la liaison avec l'Union syndicale suisse et participe aux diverses consultations de l'Etat.

Les syndicats et l'Etat

Constitués moins d'une année après le vote historique du 23 juin 1974, l'Union syndicale jurassienne et ses militants se sont mis à la tâche pour influencer l'orientation sociale du nouveau canton, dans un sens qui soit favorable aux travailleurs.

Bien qu'elle n'ait pas eu de porte-parole officiel au sein de l'Assemblée constituante, elle s'est prononcée publiquement tout au long de l'élaboration de la Constitution sur

tous les problèmes qui avaient trait aux libertés, à l'économie et à l'aspect social. Le canton du Jura s'est doté d'une Constitution progressiste. Tous les milieux y ont contribué... car les principes n'engagent guère ! La législation bernoise a été reprise, presque intégralement par la suite, sans l'imprégnier de la générosité qui caractérise la Constitution jurassienne.

En place depuis 1979, le Parlement, le Gouvernement et l'administration ont terminé leur apprentissage. Les travailleurs et leurs organisations syndicales attendent maintenant que leurs revendications soient davantage prises au sérieux. Un renforcement important du Service des arts et métiers et du travail s'impose si l'on veut contrôler l'application de la Loi fédérale sur le travail et les conditions de travail des frontaliers au même titre que la Loi sur la circulation routière.

Canton le plus industriel de Suisse avec Saint-Gall, le Jura ne doit pas délaisser ces problèmes, qui revêtent une grande importance. Si rien ne change, les travailleurs en déduiront qu'une volonté politique délibérée, tendant à sacrifier la liberté de l'industrie et du commerce, prévaut au sein du Gouvernement, alors que la Constitution exige que des mesures soient prises pour que le droit au travail et la protection des travailleurs, par exemple, entrent dans les moeurs.

Les employeurs corrects et... les autres

Un travailleur qui fabriquera le même produit dans deux entreprises différentes ne bénéficiera pas forcément des mêmes conditions de travail (salaire, 13^e mois, horaire, vacances, renchérissement, etc...). L'une des entreprises sera rattachée à une association patronale signataire d'une convention collective (ou aura pris l'engagement envers le syndicat de respecter la convention de la branche), tandis que l'autre se considérera libre de tout engagement.

Tous les employeurs de la construction, de la coiffure, de l'hôtellerie et de la restauration sont tenus de respecter les conventions

collectives de travail conclues entre partenaires sociaux, vu que le Conseil fédéral les a décrétées obligatoires.

Il n'en est pas de même dans le textile, l'habillement, le commerce, l'alimentation, l'horlogerie, la métallurgie, les garages, la carrosserie, la ferblanterie-appareillage, l'électricité, le chauffage, etc...

Il appartient aux travailleurs des entreprises non organisées de compter sur leurs propres forces et sur le dynamisme de leur syndicat pour obtenir les avantages que procure la convention qui leur est applicable. Il serait intéressant à ce propos que les partenaires sociaux se préoccupent de l'extension de certaines conventions collectives de travail au niveau du canton du Jura. Nombre de militants de la FTMH seraient favorables à l'application obligatoire de certains accords en vigueur dans l'horlogerie, qui occupait, à la fin de 1980, 4066 personnes dans 114 entreprises jurassiennes, dont 77 étaient rattachées à l'association patronale et occupaient 3135 ouvriers et employés.

Une telle mesure éviterait dans une grande proportion la concurrence déloyale à laquelle se livrent souvent certains employeurs sur le dos des salariés.

Développement économique et reconversion professionnelle

Les travailleurs et leurs organisations sont conscients des sacrifices auxquels il faudra consentir pour favoriser le développement d'entreprises existantes et l'arrivée de nouvelles industries. Si des cadeaux peuvent être octroyés sur le plan fiscal, par la prise en charge d'intérêts hypothécaires, de cautionnements ou la mise à disposition de terrains, ce doit être à la condition que les entreprises qui en bénéficient s'engagent à respecter scrupuleusement les réglementations légales et conventionnelles qui fixent les conditions de travail.

Quant à la formation professionnelle et au recyclage, les travailleurs ont de la peine à s'imaginer dans quelle direction ils doivent s'engager pour atteindre un secteur indus-

triels «sûrs», qui leur procure un emploi durable dans le Jura. A cette crainte s'ajoute, pour certains travailleurs de l'horlogerie, les difficultés inhérentes à l'âge, aux travaux plus lourds de la métallurgie et aux problèmes humains qui rendent chaque cas différent de l'autre.

L'assurance chômage doit être mise à contribution pour favoriser la reconversion pro-

fessionnelle. L'Etat, les organisations d'employeurs et de travailleurs, ont un rôle important à jouer dans ce domaine, pour éviter les erreurs qui conduisent à des impasses.

**Jean-Claude PRINCE,
Secrétaire général de l'USJ**

La situation dans le Jura bernois

Très durement touché par la crise économique, notamment au niveau de l'emploi, le Jura bernois est-il structuré et organisé pour faire face au marasme économique? C'est la question que les organisations ouvrières et que les travailleurs se posent.

Pour tenter d'y répondre, il est nécessaire d'analyser le travail qui se fait (ou qui ne se fait pas) pour placer la région du Jura bernois en position économique favorable. Il s'agit essentiellement de savoir si les organismes publics existants sont susceptibles de mettre en œuvre une politique régionale de l'emploi efficace, et si la politique d'entreprise poursuivie par les employeurs va au-devant de résultats concrets positifs.

Dans le contexte actuel, la lutte pour la survie de la région passe par les structures existantes, à savoir la Fédération des communes (FJB), la Chambre d'économie publique, ainsi que le Bureau du développement économique dont le siège est à Bienne, ce qui est un handicap certain pour la région, du fait de l'éloignement de cet organisme et des problèmes auxquels ils est également confronté pour la région biennoise. Par ailleurs, l'information de la part des employeurs fait défaut et ne permet pas de se préparer aux mutations que l'on pressent, notamment dans l'industrie des machines et de l'horlogerie. Sur ce point, les travailleurs estiment que, faute de participation véritable, des situations conflictuelles peuvent surgir.

Les objectifs des travailleurs et des syndicats

Par rapport aux problèmes d'actualité, les organisations ouvrières se sont donné des objectifs. Ceux-ci sont essentiellement en rapport avec les préoccupations des travailleurs. Parmi les principaux soucis de ces derniers, il est évident que la sécurité de l'emploi est aujourd'hui prioritaire. Il faut constater qu'elle est en effet gravement menacée et que les travailleurs ignorent ce que réserve le futur immédiat. Victimes du chômage, des fermetures d'entreprises et des licenciements, les ouvriers et les cadres sont très inquiets. Ils constatent que le soutien régional n'est pas évident, que l'appui des élus politiques apparaît peu et que les responsables d'entreprises laissent leurs employés dans l'incertitude quant aux décisions qui vont être prises. Les travailleurs ont en effet l'impression que le maximum n'est pas entrepris pour atténuer les effets de la récession. C'est pourquoi le Cartel syndical du Jura bernois va intervenir en force, en posant des questions concrètes, en particulier sur les moyens à disposition pour lutter efficacement contre le marasme économique.

Les organisations ouvrières rappellent que la région a perdu 2750 emplois de 1965 à 1975 et que des centaines d'autres ont encore été supprimés depuis lors. Même si la récession économique est liée à la crise mondiale, il est nécessaire de prendre un cap. Les ouvriers victimes de la fermeture